



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maité CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-16-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



DE-2026-04-16 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT D'EAU POTABLE, DES RESSOURCES, TRAITEMENTS, ANALYSES ET DISTRIBUTION (SERTAD)

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est adhérente au Syndicat d'Eau potable, des Ressources, Traitement, Analyse et Distribution (SERTAD) auquel elle a délégué la compétence « eau » pour une partie de son territoire. Le SERTAD dispose d'une usine de production d'eau potable située sur la commune de Sainte-Néomaye. Il assure la distribution d'eau potable sur 31 communes dont Avon, Bougon, La Crèche, François, Pamproux, Sainte-Néomaye, Salles et Soudan.

En conséquence, et conformément aux statuts du SERTAD, il revient au Conseil de Communauté de désigner :

- Au titre de la compétence production :
 - o Trois délégués titulaires,
 - o Trois délégués suppléants,
- Au titre de la compétence distribution :
 - o Quatre délégués titulaires,
 - o Quatre délégués suppléants.

Les délégués au sein des syndicats intercommunaux doivent être désignés au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, l'article L.5211-7 prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Par ailleurs, pour l'élection des délégués des EPCI au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2122-7, L.5211-7 et L.5711-1,
Vu les statuts du Syndicat d'Eau potable, des Ressources, Traitements, Analyses et Distribution (SERTAD)
Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, est adhérente au SERTAD au titre de la compétence eau,
Considérant la nécessité de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes Haut Val de Sèvre au comité syndical du SERTAD au titre de la compétence « production d'eau potable » et quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes Haut Val de Sèvre au comité syndical du SERTAD au titre de la compétence « distribution d'eau potable »,

Monsieur le Président propose la liste des élus ci-dessous :

Compétence production d'eau potable :

Qualité	Nom	Prénom
titulaire	JOLLIT	Daniel
titulaire	BALOGÉ	Laurent
titulaire	BRIAUD	Valérie
suppléant	BOUTET	Didier
suppléant	HEINTZ	Christine
suppléant	RENOUX	Jean-François

Compétence distribution d'eau potable :


Qualité	Nom	Prénom
titulaire	CAUGNON	Dominique
titulaire	PARVEAU	Cyril
titulaire	GRELET	Jérôme
titulaire	LAVAUT	Claude
suppléant	LUSSEAUULT	Samuel
suppléant	COLON	Jean-Côme
suppléant	LECOURT	Christophe
suppléant	CHARPENTIER	Bertrand

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à la majorité (une abstention : Maité CÔME),

- DE DÉSIGNER les élus ci-dessus pour représenter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au SERTAD

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

